

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE ET D'USAGE CONDITIONNEL

Les membres du Conseil statueront sur les demandes de dérogations mineures et les demandes d'usage conditionnel lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 8 juillet 2022 à 20h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 23^e jour du mois de juin 2022



Sophie Choquette
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
Aucune	

USAGE CONDITIONNEL

Location en court séjour :

Activité commerciale d'hébergement complémentaire à l'habitation offrant, dans un but locatif, de l'hébergement pour une durée inférieure à 31 jours à une clientèle de passage, uniquement dans des appartements, des maisons ou des chalets meublés dotés d'une cuisinette, étant une résidence principale ou secondaire, requérant ou non une attestation de classification au sens de la Loi sur les établissements d'hébergement touristiques (E-14.2).

Immeuble visé	Usage conditionnel
12 ch. des Alouettes Lot 5 115 025 Matricule : 3613-60-0378	Location en court séjour de moyenne envergure;
2 ch. des Lilas Lot 4 754 210 Matricule : 3118-24-7058	Location en court séjour de grande envergure;
78 ch. du Lac-aux-Ours Lot 4 755 218 Matricule : 2818-77-8721	Location en court séjour de petite envergure;
2369 ch. Lac-Quenouille Lot 4 886 142 Matricule : 3317-13-4747	Location en court séjour de petite envergure;
136 ch. du Lac-Boileau Lot 5 115 180 Matricule : 3511-13-8791	Location en court séjour de petite envergure;
370 ch. Mont-la-Tuque Lot 4 753 816 Matricule : 2722-10-8771	Location en court séjour de moyenne envergure;

***Location en court séjour de petite envergure :** Établissement comprenant 1 à 2 chambres à coucher.

****Location en court séjour de moyenne envergure :** Établissement comprenant 3 chambres à coucher.

*****Location en court séjour de grande envergure :** Établissement comprenant 4 à 6 chambres à coucher.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sophie Choquette, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 23^e jour du mois de juin 2022 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour du mois de juin 2022.



Sophie Choquette
Directrice générale et greffière-trésorière